

Nos politiques au service de notre mandat



Le Barreau a tenu une réception le 30 mars pour marquer le dépôt du *Rapport au procureur général de l'Ontario sur la mise en œuvre de la réglementation des parajuristes en Ontario* à l'Assemblée législative et pour célébrer le succès de la réglementation des parajuristes en Ontario.

De gauche à droite : William J. Simpson, c.r., MB, conseiller et président du Groupe de travail sur les parajuristes; Marion Boyd, conseillère non juriste et membre du Comité permanent des parajuristes; l'honorable Frank N. Marrocco, ancien trésorier du Barreau; le trésorier W. A. Derry Millar; l'honorable Heather J. Smith, juge en chef de la Cour supérieure de justice; Paul Dray, conseiller parajuriste et premier président du Comité permanent des parajuristes; et Monsieur Christopher Bentley, procureur général de l'Ontario.

Le Secrétariat des politiques aide les conseillers et conseillères à tenir leur rôle au sein de l'organe dirigeant, en fournissant des secrétaires aux comités permanents du Conseil et aux groupes d'études et de travail.

Selon la nature des politiques en cours d'élaboration, les membres de cette direction peuvent :

- faire de la recherche sur l'histoire d'une politique et des politiques connexes
- déterminer comment les autres barreaux et ordres professionnels du Canada et ailleurs dans le monde abordent certaines questions
- consulter les partenaires, y compris la profession, les organismes judiciaires et le gouvernement.

Les conseillers du Secrétariat des politiques rédigent également des présentations aux organes gouvernementaux et autres en réponse à des propositions. De plus, ils analysent les ébauches de textes législatifs et, le cas échéant, les portent à l'attention du Conseil pour préparer des réponses.

Réglementation des avocats, des avocates et des parajuristes

En 2009, une grande partie du travail du Secrétariat des politiques a porté sur la réglementation des activités des avocats, des avocates et des parajuristes :

- Élaboration d'une proposition d'exigence de perfectionnement professionnel permanent pour les avocats et les parajuristes
- Modifications aux exigences d'identification des clients et de vérification de l'identité décrites au Règlement administratif n° 7.1
- Modifications pour mettre à jour et clarifier certaines règles du *Code de déontologie*
- Modifications au Règlement administratif n° 7 pour uniformiser les règles portant sur les dénominations sociales de cabinets
- Étude des modifications proposées à la règle 6.03(9) régissant les communications avec des organisations représentées, suivant un appel de commentaires
- Élaboration et mise en œuvre du processus d'élection des parajuristes
- Examen approfondi des catégories d'exemption de la réglementation des parajuristes, y compris un processus de consultation globale
- Élaboration de nouvelles règles de pratique et de procédure régissant le processus d'audiences du Barreau.

Gouvernance

Le Secrétariat a soutenu le travail du Groupe d'étude sur la gouvernance en 2009. Le Groupe d'étude a consulté les avocats et les parajuristes dans la province sur les principes de gouvernance et sur l'efficacité de la structure de gouvernance du Barreau, et a ébauché des recommandations de changements dans la structure du Conseil. Les recommandations ont été adoptées par le Conseil en décembre 2009.

Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada

Le personnel du Secrétariat des politiques soutient aussi le travail de la Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada, qui en 2009 a compté :

- le Groupe d'étude sur les diplômes canadiens en common law
- un modèle de code de déontologie pour que tous les barreaux du Canada aient des normes uniformes de déontologie
- L'harmonisation des règles provinciales régissant les conseillers et conseillères étrangers
- L'Accord sur le commerce intérieur
- Les consultations du Comité des affaires internationales avec Commerce Canada sur l'AGCS et l'OMC

- Le suivi de la mise en œuvre de l'Accord de libre circulation nationale, y compris la mise en œuvre des règles sur la mobilité entre le Barreau du Québec et les ressorts de common law.

Greffe du tribunal

Le Greffe du tribunal est chargé de l'administration efficace des audiences du Barreau – les comités d'audition et d'appel. Cela comprend la programmation des audiences et le travail de greffier; l'examen et la signification des ordonnances; l'examen, la délivrance et la publication des motifs des tribunaux et le soutien aux arbitres conseillers.

Le volume des affaires traitées par le Greffe du tribunal est passé de 122 dossiers ouverts en 2008 à 169 en 2009, une augmentation de 39 pour cent, et le greffe a pris en considération 144 auditions. Les audiences ont été fixées sur 240 jours, ou sur 96 pour cent des jours ouvrables dans l'année.

Le personnel du Greffe du tribunal a animé des séances d'éducation des arbitres à l'égard des nouvelles règles de pratique et de procédure, et a organisé une séance d'orientation pour les nouveaux arbitres non juristes, avocats et parajuristes.

Relations avec le gouvernement

Le personnel de l'unité des relations avec le gouvernement établit et gère des relations de travail efficaces avec chaque palier de gouvernement – fédéral, provincial et municipal. Il prévoit, surveille et analyse les projets du gouvernement qui peuvent avoir des répercussions sur tout aspect du mandat du Barreau. En 2009, les sujets comprenaient :

- le financement et les politiques d'Aide juridique Ontario, y compris une réponse au plan du procureur général pour revitaliser l'aide juridique en Ontario
- la libre circulation internationale et nationale, y compris les personnes formées à l'étranger, l'Accord général sur le commerce des services, le Trade, Investment and Labour Mobility Agreement, et l'Accord sur le commerce intérieur
- des questions de droit immobilier comme la prévention de la fraude hypothécaire
- l'examen de rapports du gouvernement et d'initiatives comme « Justice juste-à-temps », la commission sur l'accès équitable aux professions réglementées et la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario*
- la gestion du processus de nominations de personnes recommandées par le Barreau pour les diverses organisations externes
- le projet sur les besoins juridiques civils de l'Ontario
- la liaison continue avec le gouvernement provincial sur la mise en œuvre de la réglementation des parajuristes.